

LES FAITS MARQUANTS DES NÉGOCIATIONS DE BANGKOK SUR LE CLIMAT: VENDREDI 31 AOÛT 2012

Dans la matinée, un atelier en session s'est déroulé au titre de l'AWG-LCA, sur un cadre pour diverses approches. Au titre de l'ADP, une table ronde consacrée au deuxième axe de son travail et portant sur le thème de l'ambition, a été convoquée. L'après-midi, au titre de l'AWG-LCA, un atelier en session sur un nouveau mécanisme fondé sur le marché, a eu lieu, et les travaux de la table ronde consacrée au premier axe de travail de l'ADP, portant sur le thème de la vision de l'ADP, entamés jeudi, se sont poursuivis. La matinée et l'après-midi ont également vu la tenue d'un certain nombre de groupes de contact et de consultations informelles de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA.

L'AWG-LCA

L'ATELIER DE SESSION: UN CADRE POUR DIVERSES APPROCHES: Alexa Kleysteuber (Chili) a présidé l'atelier. Niclas Svenningsen, du Secrétariat de la CCNUCC, a présenté un document technique (FCCC/TP/2012/4) fondé sur les exposés présentés au cours de récents ateliers et débats, ainsi que les soumissions faites par les parties suite aux paragraphes 79-86 de la Décision 2/CP.17 (résultat des travaux de l'AWG-LCA).

Groupe de discussion 1: Les principes et relations fondamentaux: Hugh Sealy, Grenade, a souligné les attentes de l'AOSIS de voir le cadre: définir les relations entre les approches de la CCNUCC et d'autres et les approches marchande et non marchande; offrir des avantages réels en matière d'atténuation; et ne pas permettre aux pays de se soustraire à leurs obligations relevant de la Convention.

Matt Paterson, Nouvelle-Zélande, a déclaré que le cadre pourrait être une « bibliothèque d'approches » ou une instance qui coordonne les efforts, et qu'il ne serait ni en concurrence avec, ni dupliquer les mesures disponibles de la CCNUCC. Il a proposé d'inviter les pays à fournir des données et des exemples pratiques de régimes qu'ils ont adoptés ou qu'ils peuvent adopter.

Alex Hanafi, Environmental Defense Fund, a suggéré que le cadre pourrait fournir aux juridictions nationales et infranationales, des directives concernant le commerce international des émissions, et a qualifié la transparence d'élément clé pour assurer l'intégrité de l'environnement et

du marché. Il a déclaré que le cadre pourrait encourager une large participation dans les efforts d'atténuation, mais au risque d'avoir un faible niveau d'ambition. Il a suggéré que les parties aient accès au FVC pour peu qu'elles se dotent d'un système harmonisé de QNV.

Sealy a demandé si les principes de complémentarité et de partage des avantages feraient partie du cadre, et a mis en garde de ne pas négliger le potentiel des mécanismes non marchands.

Groupe de discussion 2: Les outils devant servir à rendre le cadre opérationnel: Ce groupe de discussion a abordé: les éléments clés nécessaires au bon fonctionnement du cadre et les options pratiques pour le fonctionnement de ces éléments; la nécessité de s'assurer de l'intégrité environnementale des activités; et les processus ou modèles qui doivent être appliqués dans les activités d'approbation ou de rejet, et la question de savoir si elles doivent être centralisées ou dirigées et administrées par le pays.

Yuji Mizuno, Japon, a parlé des principes de base et du système de rapports qui doivent être établis par la CdP, mettant l'accent sur le besoin: de critères d'admissibilité bien définis; d'un système de surveillance faisable, pas trop lourd et tenant compte des circonstances nationales, en veillant à la transparence et aux normes élaborées par les parties d'exécution.

Tarsicio Granizo, Equateur, a parlé du mécanisme net de son pays d'évitement des émissions, à travers lequel les activités qui augmentent les émissions seraient réduites ou interrompues en échange d'une compensation. Il a souligné l'importance d'avoir un cadre cohérent, coordonné et transparent à la fois pour les mécanismes marchands et non marchands, privilégiant la performance environnementale sur la fongibilité. Il a recommandé de se conformer aux normes strictes communes pour s'assurer de l'intégrité environnementale et un mécanisme de notification et des registres. En ce qui concerne les modèles ou processus, il a suggéré, entre autres, une structure robuste, la participation au niveau national, un comité de pilotage, un conseil exécutif et la désignation d'autorités nationales.

Andrew Prag, OCDE, a parlé du suivi et de la communication des mouvements unitaires dans un format uniforme, de l'utilisation des registres et du besoin de s'assurer de la mise en place des règles comptables. Il a décrit les différents niveaux éventuels d'évaluation internationale et de gouvernance, tels que: pas d'implication directe de la CCNUCC; l'approbation des mécanismes par les organes de la CCNUCC; ou une



implication plus directe dans l'émission des procédures, similaire à l'approche du MDP. Il a vu le modèle du MDP se poursuivre pour les pays qui ne souhaitent pas passer à d'autres options, et a souligné la nécessité d'utiliser une monnaie commune pour les unités.

Au cours du débat qui a suivi, des questions ont été soulevées, entre autres, au sujet: des règles de la comptabilité courante et du besoin de veiller à l'intégrité environnementale; de la nécessité d'améliorer les rapports afin d'éviter le double comptage des unités; la manière et l'entité qui permettrait d'éviter le double comptage; le besoin de s'assurer que les pays participant à la compensation bilatérale remplissent les obligations de la Convention; et l'importance d'une approche harmonisée permettant de s'assurer que les choses continuent à marcher plutôt au sein de la Convention que dans d'autres mécanismes de compensation.

ATELIER DE SESSION: LE NOUVEAU MECANISME FONDE SUR LE MARCHÉ: Cet atelier était présidé par Alexa Kleysteuber (Chili). Le Secrétariat a présenté le document technique sur diverses approches, y compris les possibilités de recourir aux marchés pour améliorer et promouvoir le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation, en gardant à l'esprit les circonstances différentes des pays industrialisés et des pays en développement (FCCC/TP/2012/4).

Le champ d'application et la participation: Les thèmes présentés aux participants ont porté sur les options pour définir les activités susceptibles d'être admissibles au titre du NMM, les conditions d'hébergement et les avantages découlant de ces activités.

Comparant le NMM au MDP, Artur Runge-Metzger, UE, a déclaré que le NMM implique une participation plus active des gouvernements des pays dans la création d'incitations pour les réductions d'émissions, à travers l'élaboration de politiques idoines au niveau national. Il a suggéré que les parties passant de l'approche du MDP à celle du NMM, auraient besoin pour mettre en œuvre une phase de transition aux fins d'éviter le double comptage.

Carola Borja, Equateur, a présenté la proposition de son pays concernant le mécanisme d'évitement des émissions. Parmi les conditionnalités devant être posées aux activités d'accueil, elle a suggéré que la partie devra avoir des mesures ou des engagements d'atténuation officiellement déclarés au titre de la Convention.

Au sujet du rôle de la CCNUCC dans la NMM, David Hone, World Business Council for Sustainable Development, a déclaré qu'elle devrait encourager et soutenir les pays dans la mise en œuvre des mesures choisies. Il a ajouté que la CCNUCC devrait générer des marchés et stimuler la demande d'émissions de carbone comme le fait le Protocole. Il a indiqué que mettre un prix sur le carbone est un élément essentiel pour la réorientation des investissements privés, ce qui peut être accompli à travers des systèmes de plafonnement et d'échange et des mécanismes basés sur des projets.

Dans le débat qui a suivi, les participants ont abordé, entre autres: le droit souverain de chaque pays à entreprendre des activités pertinentes; la manière de s'assurer de l'intégrité environnementale et d'éviter le double comptage; et les moyens possibles pour mettre en œuvre le NMM.

La Comptabilité et le Suivi unitaire: Au sujet de la gouvernance des approches de marché, relevant du cadre pour diverses approches, Andrew Prag, OCDE, a souligné

l'importance de s'entendre sur les règles comptables communes applicables aux émissions et aux objectifs. Reconnaisant que la forme globale du NMM n'est pas encore claire, il a déclaré que la prise d'une décision sur un point de référence valable est une étape cruciale pour la gouvernance du NMM, suggérant que des points de référence généraux pourraient être utiles à la prise en compte des circonstances et politiques propres à chaque pays, tout en étant également soumis à l'évaluation internationale.

Mandy Rambharos, Afrique du Sud, a souligné la nécessité d'élaborer un mécanisme permettant de convertir les crédits nationaux en crédits reconnus au niveau international, qui pourrait englober: l'Admissibilité des secteurs; la conversion des méthodologies et des directives sur les critères minimaux régissant la participation au marché international. Elle a suggéré une manière centralisée pour le suivi des unités internationales, et a signalé qu'il est possible d'utiliser les structures existantes, telles que l'ICA et l'IRA.

Sveinung Kvalo, Norvège, a appelé à un système de suivi des unités qui soit centralisé et soumis à la vérification de la CCNUCC, et à un registre d'émission unique et au suivi des transactions de crédits internationaux. Il a souligné la nécessité: d'un processus de QNV plus détaillées et plus strictes que ce que le CIA et l'IRA pourraient donner, un cadre pour la comptabilité des unités communes, doté de règles ex ante pour tous les pays participants et l'établissement de points de référence conservatrices, aux fins de s'assurer l'intégrité environnementale.

Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont abordé, entre autres questions, les chevauchements entre l'axe de travail consacré à l'élaboration d'un cadre pour diverses approches et le NMM.

GROUPE DE CONTACT: Le financement: Les discussions sur le financement se sont déroulées le matin et l'après-midi. Les Parties ont examiné une note informelle portant sur « l'action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour le soutien des mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique », mettant en relief les éléments d'ossature et les questions concernant: le financement au cours de la période 2012-2020; les liens avec d'autres organismes et institutions financières; le processus de QNV; une mise en application rapide du financement; le FVC et le financement à long terme. Un tableau matriciel a également été introduit, illustrant les décisions et les mesures prises depuis la CdP 13. Le président de l'AWG-LCA, Tayeb, a invité les parties à examiner la question de savoir si le texte du projet de décision sur le financement est nécessaire.

Des vues divergentes ont été exprimées, les pays industrialisés pointant du doigt les décisions de Cancun et Durban, en soutenant que l'AWG-LCA a déjà obtenu des résultats significatifs et que d'autres arrangements avaient été mis en place, dans le cadre desquels les discussions sur le financement se poursuivront. Plusieurs pays industrialisés ont indiqué que l'AWG-LCA n'est pas l'instance appropriée pour discuter du financement à mi-parcours. Appelant à la prise d'une décision sur le financement à Doha, les pays en développement se sont dits préoccupés par le déficit du financement à moyen terme, et ont souligné la nécessité d'envisager la QNV du soutien financier et d'accroître la transparence de sa mise à disposition.

CONSULTATIONS INFORMELLES: l'atténuation par les pays en développement: le modérateur Gary Theseira (Malaisie) a présenté deux outils de modération: un tableau matriciel présentant « une vue aérienne » du travail accompli

sur les MAAN par les pays en développement parties depuis la CdP 13, et une note informelle contenant des éléments d'ossature, des éléments sur les MAAN communiquées par les parties, et les éléments de soutien à l'élaboration et à l'application des MAAN.

Les ÉTATS-UNIS, la NOUVELLE ZELANDE, la NORVEGE, le CANADA, l'UE, l'Australie, la Suisse, et les îles Marshall, au nom de l'AOSIS, ont souligné que le mandat du groupe est de continuer à clarifier les engagements d'atténuation par les pays en développement Parties, élément essentiel pour le renforcement de la confiance et la détermination de solutions pratiques permettant d'aller de l'avant. Ils ont encouragé les parties qui n'ont pas encore soumis leurs promesses, à le faire, et ont demandé une compilation plus structurée des mesures déjà soumises.

La CHINE, le BRESIL et l'AFRIQUE DU SUD ont souligné que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur la question du processus de QNV du soutien devant être apporté aux pays en développement. S'opposant à cela, l'UE a signalé que la question était à l'étude ailleurs, et a appelé à l'évitement de la duplication du travail. La CHINE a souligné que les données pertinentes sur les MAAN ont été compilées dans le Registre. Le MALI a appelé à un soutien par le biais d'ateliers régionaux et un manuel sur l'élaboration et la mise en œuvre des MAAN, pour la CdP 18.

L'atténuation par les pays industrialisés: le modérateur Andrej Kranjc (Slovénie) a présenté une note informelle et un tableau matriciel reflétant les décisions prises depuis Bali. De nombreux pays industrialisés parties ont mis en exergue les progrès accomplis dans des domaines tels que la clarification des engagements et des IRA, et de nombreux pays en développement parties ont fait part de leur déception face, entre autres: au manque de résultats concrets; au faible niveau d'ambition dans les engagements disponibles des pays industrialisés et aux lacunes dans la comparabilité des efforts. La NORVEGE, appuyée par l'Australie et l'UE, a suggéré des règles comptables communes à toutes les parties, proposition contrée par le BRESIL, la CHINE, l'INDE et le KENYA.

L'AWG-KP

CONSULTATIONS INFORMELLES: Deuxième période d'engagement: Les parties ont examiné les options et approches permettant de combler l'écart entre les deux périodes d'engagement, y compris: la ratification régulière; l'application à titre provisoire; des déclarations unilatérales; et des décisions du CMP. Plusieurs parties ont souligné que les approches se renforçaient mutuellement et qu'elles ne s'excluaient pas. Des parties ont fait part de leurs préoccupations quant à la nature juridiquement non contraignante des décisions de la CMP, tandis que d'autres ont fait état de difficultés et de contraintes de temps liées à l'application provisoire. Quelques parties ont souligné que toute disposition en deçà de l'application provisoire ne saurait être juridiquement contraignante au niveau international, et ne saurait traiter les conséquences juridiques de l'écart. Certaines parties ont indiqué que les décisions de la CMP pourrait aider, en permettant aux mécanismes de Kyoto de « rouler doucement » au cours de l'écart inévitable. D'autres ont souligné que le Protocole de Kyoto comporte des dispositions qui sont indépendantes de la deuxième période d'engagement.

L'ADP

TABLE RONDE: L'ambition: Le coprésident de l'ADP, Dovland, a invité les participants à combler l'écart en matière d'atténuation et les options et les voies et moyens d'accroître le niveau d'ambition. Socorro Flores (Mexique) a présenté le rapport de l'atelier sur l'augmentation du niveau d'ambition en vertu du paragraphe 8 de la décision 1/CP.17 (mise en place de l'ADP) qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, en mai 2012 (FCCC/ADP/2012/INF.1).

L'AOSIS a souligné que l'axe de travail consacré à l'ambition doit être une priorité dans le cadre de l'ADP. Le porte-parole a proposé de se concentrer sur les politiques et mesures internationales qui sont en train de permettre la mise en place des mesures nationales prises par les pays, aux fins de faciliter des MAAN plus ambitieux des pays industrialisés et des pays en développement. Il a suggéré de traiter la question de l'ambition au cours de tables rondes de haut niveau régulières.

Les PMA ont souligné qu'une augmentation de l'ambition pour la période pré-2020 est indispensable à tout résultat significatif dans le cadre de l'ADP. Le délégué a plaidé pour la tenue d'une session ministérielle de Doha avant, et a appelé les pays industrialisés à supprimer les conditions posées aux engagements et à convertir les engagements en QELROs juridiquement contraignantes et en engagements comparables. Il a encouragé les pays en développement à mettre en avant les MAAN, notant que les PMA l'ont fait.

L'UE a déclaré que les pays industrialisés doivent prendre l'initiative dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, à travers la prise de mesures nationales ambitieuses, et a encouragé les pays en développement à fournir des MAAN à travers, entre autres, les multiples institutions mises en place à Cancun et Durban. Soulignant que les parties ne pourront probablement pas renforcer les objectifs et promesses disponibles, cette année, elle a appuyé la tenue d'un forum de haut niveau avant Doha et l'idée d'axer ses travaux sur des questions telles que celles des HFC, des combustibles de soufre, de la REDD+, des subventions aux combustibles fossiles et du financement du secteur privé.

L'INDE a appelé au maintien de « l'équilibre délicat » de Durban, y compris les éléments concernant l'achèvement de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. La représentante a mis en garde contre les mesures unilatérales prises par les pays « au nom du climat ».

Le COSTA RICA, parlant pour le Chili, la Colombie et le Pérou, a encouragé la CCNUCC à davantage d'engagement avec d'autres organismes multilatéraux, notamment l'OACI et l'OMI. Le délégué a demandé aux pays en développement de mettre en avant les MAAN, notant qu'ils ont des opportunités « non perdantes ».

L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné qu'il n'y a « pas d'ambition sans engagement » et a souligné que le travail sur l'ambition dans le cadre de l'ADP ne remplace pas des engagements pris au titre du Protocole de Kyoto et les négociations de l'AWG-LCA sur l'atténuation. Le délégué a préféré fonder le travail plutôt sur une approche historique que sur une approche de « boule de cristal » qui tente de deviner « où les parties seront dans dix ans ». Il a proposé de se concentrer sur la façon de combler l'écart, de traiter les domaines qui incluent l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre, pour soutenir les contributions des pays en développement.

Le délégué des États-Unis a reconnu l'existence d'un « fossé générique » et a déclaré que l'objectif relatif à la température est « une vision » vers laquelle il va falloir essayer de travailler, mais qu'il existe de nombreuses voies pour atteindre 2°C. Il a présenté différentes approches permettant de faire avancer les ambitions, y compris: la présentation des engagements par les pays qui ne l'ont pas encore fait, soulignant que certains d'entre eux pourraient agir, mais qu'il ont choisi de ne pas le faire, et l'encadrement des efforts fournis dans le contexte des engagements existants à travers des mesures volontaires.

Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que les efforts visant à réduire les émissions découlant des activités menées dans le cadre d'autres organismes multilatéraux devraient être reconnus par la Convention. Le délégué des États-Unis a déclaré que l'amélioration de l'ambition à travers des activités extérieures au processus, tels que des initiatives bilatérales, devrait être encouragée, mais non soumise à la reconnaissance ou à l'approbation de la CCNUCC. Le GROUPE AFRICAÏN a précisé que sa proposition portait sur l'imputabilité et la transparence, et qu'il ne prétend pas dicter d'autres initiatives. L'UE a souligné le rôle de la CCNUCC en matière de transparence des mesures prises en dehors de la Convention.

TABLE RONDE: Vision pour l'ADP: Les discussions présidées par le co-président Dovland se sont poursuivies jeudi. L'EQUATEUR a encouragé la lutte contre les effets du changement climatique dans une perspective fondée sur les droits de l'homme, et a proposé que les groupes de travail se réunissent deux fois par an, jusqu'en 2015, pour élaborer des recommandations.

La FEDERATION DE RUSSIE a mis en garde contre l'adoption d'une approche trop étroite qui ne tient pas compte des réalités actuelles. Le délégué a soutenu l'universalité et a appelé les pays à annoncer leurs propres engagements en faveur de l'atténuation. Il a indiqué qu'une feuille de route de l'ADP devrait permettre un examen des questions pertinentes et pas seulement satisfaire les exigences procédurales.

Le CHILI, parlant pour la Colombie, le Costa Rica, la République dominicaine et le Panama, a appelé à la mise en œuvre de moyens permettant de faire face aux besoins, à la fois, de l'atténuation et de l'adaptation. Il a soutenu l'examen du RCMD dans le contexte des questions spécifiques d'atténuation et d'adaptation, suggérant que cet examen ait lieu au sein des deux tables rondes qui correspondent aux axes de travail convenus, et non pas séparément au sein d'une troisième table ronde.

Le délégué des États-Unis a déclaré que l'accord doit être valable pour tout le monde, ou alors il n'y aurait pas d'incitation à s'engager dans le processus. Il a souligné l'importance d'un processus souple, dynamique et transparent qui repose sur des circonstances nationales et des capacités individuelles. S'agissant des étapes à venir, il a suggéré, entre autres, la poursuite du format actuel de tables rondes et d'ateliers sur des thèmes techniques qui pourraient surgir. Il a proposé une réflexion sur les thèmes et l'exploration d'options réalisables avant l'élaboration du texte.

L'AUSTRALIE a appuyé l'idée de parvenir à un accord « efficace sur le climat » qui soit: applicable à tous; capable d'évoluer au fil du temps aux fins de promouvoir l'augmentation de l'ambition à mesure que les capacités des pays et la confiance grandissent; et qui incite les pays à entreprendre des mesures.

Le délégué a précisé que les principes de la Convention sont durables, mais dynamique, et a souligné la « différenciation actionnable » dans le cadre du nouvel accord.

La NORVEGE a déclaré que le nouvel accord doit être efficace, juste, réaliste, souple et fondé sur la science, et qu'il doit englober des engagements d'atténuation en rapport avec leurs responsabilités et leurs capacités. Le délégué a dit qu'il prévoyait un régime juridiquement contraignant, fondé sur des règles multilatérales qui traitent la « différenciation dynamique ».

Le PAKISTAN a signalé que des éclaircissements ont été demandés sur l'ensemble des objectifs, principes fondamentaux et leur application, et sur les enseignements à en tirer. Le délégué a souligné que l'applicabilité à toutes les parties ne doit pas outrepasser la RCMD et la notion d'équité. Il a souligné: l'absence d'une entente commune sur la façon dont beaucoup de circonstances ont évolué; le maintien de la structure différenciée disponible; et un mécanisme efficace. Il a suggéré de traiter ces éléments à travers des ateliers, des études ou des groupes d'experts.

L'INDE a encouragé une différenciation fondée sur l'équité, des responsabilités communes mais différenciées et la responsabilité historique. La représentante a recommandé que les arrangements post-2020 soient quantifiés et que des termes particuliers appelant les pays industrialisés à fournir un appui aux pays en développement, dans le cadre d'un « régime de facilitation » qui assure le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Elle a indiqué que l'ADP doit être souple pour permettre l'examen de nouveaux éléments, y compris ceux émanant du GIEC, de l'examen 2013-15 et d'autres groupes de travail spéciaux.

Le délégué des PMA a appelé à un nouveau protocole et à un processus de QNV solide pour s'assurer du respect et de la transparence. Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que le futur résultat juridique devrait être une nouvelle expression des engagements énoncés dans la Convention, tels que les engagements de financement pour les pays en développement, le partage approprié du fardeau, l'intégration des outils et mécanismes opérationnels, et l'acceptation de toutes les sources de financement.

DANS LES COULOIRS

Les trois groupes de travail travaillant à plein régime au deuxième jour de la réunion, les délégués des groupes de l'AWG-LCA ont eu de nouveaux outils pour la facilitation de leurs travaux, y compris certaines matrices nouvellement produites, et des notes informelles retraçant les progrès accomplis à ce jour depuis Bali et indiquant que d'autres travaux seront nécessaires. » Ce fut une bonne idée car il étale vraiment tout, de manière claire, afin que nous puissions voir où nous en sommes », a déclaré un participant.

Dans l'intervalle, dans les débats des tables rondes de l'ADP, les pays en développement étaient aux prises avec l'application des principes énoncés dans la CCNUCC pour la perspective à venir. Un négociateur expérimenté a appelé à lever le « pare-feu notoire » entre les pays industrialisés et les pays en développement. Ayant de nombreuses questions à régler par Doha pour l'achèvement des deux groupes de travail spéciaux, beaucoup craignaient le risque de voir l'ADP devenir un nouveau « dépôt pour les questions non résolues », au lieu de permettre la réalisation de progrès réels ou de combler les lacunes pour un futur régime climatique.